



VISA POUR ÉTUDES

Documents requis pour demander un visa de court séjour en Irlande pour études :

VEUILLEZ NOTER QUE TOUS LES DOCUMENTS ÉNUMÉRÉS CI-APRÈS DOIVENT ÊTRE JOINTS À LA DEMANDE.

LES DEMANDES INCOMPLÈTES NE SERONT PAS ACCEPTÉES.

Si vous ne présentez pas les documents exigés, votre demande peut être refusée en raison de cette absence de documents.

Tous les documents énumérés doivent être des **ORIGINAUX**. (Vous devez également fournir des copies des documents originaux que vous souhaitez récupérer).

Tous les documents (à l'exception des relevés bancaires et de vos fiches de rémunération) doivent être établis en **ANGLAIS** ou être accompagnés d'une traduction. Les relevés bancaires doivent être des originaux, ou porter le cachet de la banque.

	Documents requis
1.	Formulaire de demande entièrement complété, signé et daté par vous, le demandeur.
2.	Votre passeport original, avec une durée de validité minimale de 6 mois à compter de votre date de départ d'Irlande.
3.	2 photos récentes <u>en couleur</u> , format photo d'identité (sur fond blanc), ne datant pas de plus de 6 mois. Les directives pour les photos figurent sur le site Internet de l'INIS . Votre nom, votre signature, et le numéro de référence de votre demande de visa doivent être clairement indiqués au verso.
4.	Original ou copie certifiée conforme de votre carte de séjour en Belgique valable au moins 3 mois après la date de votre départ d'Irlande. Si votre carte de séjour doit expirer moins de 3 mois après votre retour d'Irlande, veuillez joindre une lettre de l'administration qui délivre cette carte confirmant que cette carte de séjour sera prolongée.
5.	Frais de traitement (vous trouverez sur notre site Internet les dispositions concernant l'exemption du paiement des frais) Les cartes de crédit/débit ne sont pas acceptées. Note: pour les demandes par courrier, un montant de 10€ doit être inclus pour le renvoi de votre passeport et de vos documents.
6.	<u>Une lettre de demande, signée et datée, avec vos coordonnées complètes de contact, et précisant :</u> <ul style="list-style-type: none">• la raison de votre séjour en Irlande (vacances, visite à la famille/des amis) ;• les dates de votre arrivée et de votre départ d'Irlande ;• l'indication des coordonnées des membres de votre famille qui sont actuellement en Irlande ou dans un autre État de l'UE ;• si les cours que vous souhaitez suivre ne s'inscrivent pas naturellement dans le parcours de votre scolarité/carrière professionnelle antérieure, donnez les raisons valables de ce changement, avec des justificatifs appropriés ;• l'engagement de respecter les conditions de votre visa, de ne pas vous retrouver à charge de l'État, et de quitter le pays à l'expiration de votre autorisation de séjour.

7.	<p><u>Lettre d'acceptation de l'Université en Irlande :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • confirmant votre acceptation dans un programme de cours de plein exercice avec un minimum de 15 heures de cours du jour organisés par semaine ; • le détail des cours que vous suivez : lieu et durée ; • le montant des droits d'inscription exigible et le montant déjà payé ; • une mention précisant si l'Université a souscrit pour votre compte une assurance médicale. • l'hébergement doit être précisé. S'il n'est pas prévu par l'Université, voir le point 13. <p>Note : si les droits d'inscription à l'Université sont inférieurs à 6000 €, le paiement intégral doit avoir été effectué à l'Université avant la demande de visa. Si les droits d'inscription pour les cours sont supérieurs à 6000 €, ce dernier montant doit être avoir été versé à l'Université avant votre demande. Ce montant minimal est une exigence pour l'immigration ; toutefois, l'Université que vous souhaitez fréquenter peut exiger le paiement de l'intégralité des droits.</p> <p>NOTE : la date de la lettre doit se situer dans les 4 semaines qui précèdent immédiatement la date de la demande. Aucune signature électronique sur la lettre originale.</p>
8.	<p><u>Indications relatives aux interruptions dans votre parcours de formation :</u> entre votre dernière période d'études de plein exercice et votre demande pour étudier en Irlande. Si vous avez travaillé durant ces périodes d'interruption, vous devez fournir les détails des emplois exercés.</p>
9.	<p><u>Preuve du paiement effectué en faveur de l'Université :</u> une copie d'un transfert électronique de fonds en faveur de la banque irlandaise de l'Université ou un reçu original valable prouvant que les droits d'inscription ont été acquittés.</p>
10.	<p><u>Preuve des capacités académiques de suivre les cours choisis :</u> résultats des examens, qualifications.</p>
11.	<p><u>Preuve de votre niveau d'anglais (à l'exception d'un cours de langue anglaise) :</u> vous devez prouver votre capacité à suivre pleinement les cours donnés en anglais.</p>
12. (a)	<p><u>Preuve de vos ressources financières :</u></p> <p>Vous devez montrer que vous disposez de suffisamment d'argent pour pourvoir intégralement à votre entretien en Irlande sans avoir recours à des fonds publics ou sans vous fier à un travail temporaire.</p> <p>Vous devez fournir un relevé bancaire détaillé et actualisé pour les 6 mois qui précèdent votre voyage.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il doit s'agir d'un <u>original ou d'un document portant le cachet</u> de la banque s'il a été imprimé à partir d'Internet. • Il doit mentionner votre nom et votre adresse actuelle . • Il doit afficher un solde créditeur positif. Tout dépôt important doit être expliqué. • Si vous présentez un relevé bancaire relatif à un compte d'épargne/de dépôt, vous devez y adjoindre une lettre originale de votre banque (sur papier à en-tête) confirmant que vous pouvez retirer de l'argent de ce compte. <p>Il n'y a pas de montant préétabli pour déterminer si votre demande sera acceptée ou refusée. Le fonctionnaire responsable des visas estimera que vos fonds sont suffisants sur la base de votre situation individuelle.</p>

(b)	<p><u>Si un ami ou un membre de votre famille en Irlande contribue au paiement</u> : - en ce compris des citoyens irlandais</p> <ul style="list-style-type: none"> • la preuve de l'existence des fonds sous la forme de relevés bancaires conformément aux dispositions du point 9(a) ci-dessus ; • une lettre originale signée et datée comportant l'engagement de vous prendre en charge durant votre séjour en Irlande, et la preuve de leur relation avec vous ; • si la personne concernée est salariée : <ul style="list-style-type: none"> ◆ les 3 dernières fiches de rémunération ◆ le plus récent P60 (document fiscal) ◆ une lettre de l'employeur confirmant le statut de salarié ; • vous devez également inclure vos propres relevés bancaires des 6 derniers mois <p><u>Si une tierce partie (coordonnées complètes requises) couvre vos frais</u>, vous devez indiquer comment vous êtes lié à cette personne ou connu d'elle. Vous devez joindre les relevés bancaires des 6 derniers mois pour la tierce partie et pour vous-même, ainsi que les 3 dernières fiches de paie.</p>
13.	<p><u>Hébergement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • confirmation d'une réservation dans un hôtel/maison d'hôte/auberge de jeunesse/Bed & Breakfast (e-mail admis) ; • ou, si vous séjournez chez un hôte, une lettre justificative de celui-ci confirmant les détails de l'hébergement (nom complet et adresse de l'hôte en Irlande, dates du séjour) et que vous pouvez séjourner chez lui. Elle présente une preuve du séjour à cette adresse, comme une facture d'un service collectif datant de moins de 6 mois (par exemple électricité, gaz, téléphone fixe, télévision, connexion à large bande) ainsi que des copies des passeports (et de la carte GNIB s'il ne s'agit pas d'un ressortissant EEE). <p>Les confirmations des réservations doivent indiquer les dates du séjour prévu pour chaque lieu.</p>
14.	<p><u>Preuve que vous retournerez en Belgique :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 3 dernières fiches de paie (originaux) 2. Lettre de votre employeur indiquant pendant combien de temps vous avez été employé, les dates de vos vacances et la date de votre reprise du travail. <ul style="list-style-type: none"> • Étudiant : si vous êtes étudiant, une lettre de votre école/université précisant le programme d'études, depuis combien de temps vous êtes étudiant et combien d'années/semestres d'études vous avez déjà accomplis, et confirmant que vous retournerez en Belgique après votre séjour en Irlande. 3. Si vous avez de la famille en Belgique, vous devez prouver que vous retournerez dans votre famille : <ul style="list-style-type: none"> • description de votre situation de famille (marié, cohabitant, divorcé, séparé, etc.), et de vos enfants ou des autres personnes à charge (parents âgés) ; • si vous êtes marié et que votre conjoint ne vous accompagne pas en Irlande, vous devez joindre l'original de votre certificat de mariage ; • si vous avez des enfants de moins de 18 ans qui ne voyagent pas avec vous, vous devez adjoindre l'original de leur certificat de naissance 4. Preuve des biens que vous possédez/louez : titre de propriété/contrat de bail <p>NOTE : la date de la lettre doit se situer dans les 4 semaines qui précèdent immédiatement la date de la demande. Aucune signature électronique sur la lettre originale.</p>
15.	<p>Détail de toutes les demandes antérieures de visa irlandais, en ce compris les refus.</p> <p>Si un visa pour un autre pays vous a été refusé, les informations détaillées à ce sujet doivent être présentées. L'original de la lettre délivrée par les autorités de ce pays doit être fourni avec votre demande.</p> <p>Votre demande de visa irlandais sera refusée si vous ne fournissez pas les informations sur les refus de visa antérieurs.</p>

16.	<p>Assurance voyage/médicale: (il ne s'agit pas de la carte européenne d'assurance santé) Vous devez couvrir l'intégralité de votre séjour en Irlande. Sans cette assurance, vous ne serez pas autorisé à entrer en Irlande.</p> <p>Votre université peut prendre les dispositions à cet égard pour votre compte ; si c'est le cas, les détails en la matière doivent être mentionnés dans la lettre d'acceptation émanant de l'université.</p>
17.	Justificatif de l'existence d'une bourse d'étude le cas échéant.

Le fonctionnaire des visas se réserve le droit de demander des documents supplémentaires à l'appui de votre demande. Le fait de fournir tous les documents énumérés ne garantit en rien l'octroi du visa.

Le présent document est conçu comme une aide au demandeur d'un visa étudiant irlandais. Il couvre la plupart des types de demandes mais ne peut envisager tous les scénarios. Vous pourrez trouver davantage d'informations sur la demande d'un visa étudiant sur le [site Internet de l'INIS](#) et dans la section consacrée aux visas sur le site Internet de l'ambassade d'Irlande.

Nos heures d'ouverture sont mentionnées sur www.dfa.ie/Belgium